Notre plan d'action pour les PME

DOCUMENT DE TRAVAIL
Mars 2003

UN GOUVERNEMENT AU SERVICE DES QUÉBÉCOIS
Ensemble, réinventons le Québec

Parti Libéral du Québec

Autorisé et payé par Alain Paquin, c.a., agent officiel du Parti libéral du Québec.
• Imprimé par le Parti libéral du Québec, 4364, rue Saint-Denis, Montréal (Québec), H2J 2L1

TABLE DES MATIÈRES

NOTRE PLAN D'ACTION POUR LES PME 3

1. PERMETTRE À LA PME DE CRÉER PLUS D'EMPLOIS 4

2. ÉLIMINER LES PÉNURIES DE MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE 7

3. DÉVELOPPER UNE CULTURE DE L'INNOVATION 9

4. EXPORTER LE SAVOIR-FAIRE QUÉBÉCOIS 15

NOTRE PLAN D'ACTION POUR LES PME

- **Réduire le fardeau fiscal par l'abolition de la taxe sur le capital**
- **Simplifier les programmes d'aide aux entreprises**
- **Alléger la réglementation et la bureaucratie**
- **Adapter les lois du travail aux réalités d'aujourd'hui**
- **Éliminer les pénuries de main-d'œuvre**
- **Développer une culture de l'innovation**
- **Promouvoir la commercialisation des produits québécois**
- **Stimuler les exportations**

1. PERMETTRE À LA PME DE CRÉER PLUS D'EMPLOIS

Le Québec se distingue par l'importance des PME dans sa structure économique et industrielle. Pas moins de 90 % des entreprises au Québec sont des PME. Celles-ci créent près de 85 % des nouveaux emplois au Québec.

Le Parti libéral du Québec entend placer la PME au cœur de sa politique de développement économique. C'est en permettant à la PME de croître que le Québec réussira à atteindre son plein potentiel de développement économique.

Nous devons créer un environnement économique qui permettra aux entreprises québécoises d'être compétitives sur les marchés internationaux et d'innover dans la conception, dans la fabrication et dans la commercialisation de produits et de services.

Les exportations du Québec représentent environ 40 % de notre produit intérieur brut. Notre niveau de vie et notre prospérité économique seront grandement déterminés par notre capacité à concurrencer les entreprises étrangères sur les marchés internationaux.

Or, l'économie québécoise est nettement moins productive que celle des ses principaux concurrents. Notre taux de productivité est de 23 % inférieur à celui de l'Ontario, et de 35 % inférieur à celui des États-Unis.

Un lourd fardeau fiscal, conjugué à une réglementation excessive et à une lourdeur bureaucratique qui imposent une paperasserie imposante aux dirigeants de PME, contribue à accroître sensiblement nos coûts de production.

Le plan d'action du Parti libéral du Québec a pour objectif de permettre aux PME québécoises de se développer, de créer des emplois et d'investir dans un marché mondial de plus en plus concurrentiel.

NOTRE PLAN D'ACTION POUR LES PME

1.1 Réduire le fardeau fiscal des PME par l'abolition de la taxe sur le capital sur une période de cinq ans

La taxe sur le capital est particulièrement dommageable pour l'emploi et l'investissement, car elle accroît les coûts de production peu importe que l'entreprise soit rentable ou non. De plus, le Québec applique des taux de taxation sur le capital et la masse salariale, lesquels sont nettement plus élevés que chez nos principaux concurrents.

Un gouvernement du Parti libéral du Québec éliminera la taxe sur le capital des PME au cours d'un premier mandat. Pour la grande entreprise, nous visons l'élimination de la taxe sur le capital au cours d'un deuxième mandat.

1.2 Simplifier les programmes d'aide aux entreprises

Le gouvernement du Parti Québécois a multiplié les crédits d'impôt et les programmes de subventions aux entreprises. De 1994 à 2001, la valeur des crédits d'impôt aux entreprises est passée de 800 millions de dollars à plus de 1,8 milliard de dollars. De plus, les subventions aux entreprises totalisent quelque 2 milliards de dollars, soit quatre fois plus qu'en Ontario, où la taille de l'économie est presque deux fois plus importante que celle du Québec.

Il en résulte un enchevêtrement de programmes, un fouillis administratif et des iniquités. De plus, ces crédits d'impôt et subventions ne réussissent pas à stimuler les investissements privés. Seulement 17,7 % des investissements réalisés au Canada par des entreprises privées sont faits au Québec.

Un gouvernement du Parti libéral du Québec simplifiera la fiscalité des entreprises. Nous réviserons tous les programmes d'aide et de crédits d'impôt et nous éliminerons ceux qui sont inefficaces. Nous favoriserons une baisse du fardeau fiscal de l'ensemble des entreprises. Il en résultera un régime fiscal plus simple et plus équitable.

1.3 Alléger la réglementation et la bureaucratie

La réglementation est devenue excessive. La réglementation québécoise c'est : 450 lois ; 2 500 règlements ; 2 millions de permis, licences et autorisations diverses émis chaque année ; plus de 17 millions de formulaires et permis divers remplis par les entreprises québécoises.

Un gouvernement du Parti libéral du Québec révisera l'ensemble de la réglementation à la lumière des conclusions des rapports du Groupe conseil sur l'allégement réglementaire, présidé par Bernard Lemaire. Le gouvernement du Parti Québécois, qui a mandaté le Comité Lemaire, n'a pas donné de suites à ses recommandations.

Nous réviserons également la Loi 90 sur la formation de la main-d'œuvre pour exempter, dans un premier temps, les entreprises dont la masse salariale annuelle est inférieure à 1 million $. La masse salariale plancher est actuellement de 250 000 $. Ce régime de formation de la main-d'œuvre est trop complexe pour les petites entreprises. Celles-ci préfèrent verser la pénalité de 1 % sur la masse salariale plutôt que de remplir les formulaires. L'objectif d'une meilleure formation n'est pas atteint. Et les petites entreprises se retrouvent ainsi, en quelque sorte, à subventionner la formation de la main-d'œuvre des grandes entreprises.

1.4 Adapter les lois du travail aux réalités d'aujourd'hui

Nous réviserons l'article 45 du Code du travail afin de faciliter le recours à la sous-traitance. Les grandes entreprises confient de plus en plus leur sous-traitance à l'extérieur du Québec, ce qui prive notre économie de milliers d'emplois.

Par ailleurs, nous instaurerons la possibilité, pour l'employeur, de demander le vote secret lors d'une requête en accréditation syndicale devant la Commission des relations du travail.

1.5 Soutenir le démarrage des entreprises

Il se crée beaucoup moins de nouvelles entreprises au Québec que dans le reste du Canada. Selon une récente enquête de la Banque de Montréal, le taux de croissance des petites entreprises (moins de 50 employés) entre 1998 et 2002 a été de 3 % au Canada contre seulement 0,3 % au Québec. Aucune ville au Québec se classe parmi les 10 centres urbains canadiens de 100 000 habitants où le taux de création de PME est le plus élevé. Montréal se classe au 12e rang. Or, les nouvelles entreprises sont créatrices d'emplois et contribuent largement à la diversification économique des régions. Un gouvernement du Parti libéral du Québec entend soutenir davantage nos entrepreneurs dans le démarrage de nouvelles entreprises, notamment au chapitre de la réalisation d'un plan d'affaires. Nous apporterons une attention particulière au démarrage d'entreprises en région.

2. ÉLIMINER LES PÉNURIES DE MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE

Le Québec est confronté à une grave pénurie de main-d'œuvre qualifiée, qui freine son développement économique. La pénurie de main-d'œuvre qualifiée touche tous les grands secteurs d'activités. Une enquête réalisée par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante évalue à 46 000 le nombre d'emplois vacants dans les PME seulement en raison du nombre insuffisant de candidats qualifiés.

En raison des départs à la retraite, il est également important de planifier la formation afin d'assurer la relève de notre main-d'œuvre. Selon les prévisions d'Emploi-Québec, pas moins de 592 000 postes devront être comblés d'ici la fin de 2005. De ce nombre, 250 000 emplois seront créés en raison de la croissance économique, et 342 000 seront disponibles en raison des départs à la retraite.

Pas moins de 60 % de l'ensemble des emplois à combler d'ici la fin de 2005 exigeront une formation professionnelle ou technique. Près du quart exigeront un diplôme d'études universitaires. Il est ainsi urgent d'investir dans la formation d'une main-d'œuvre qualifiée pour soutenir la croissance et le développement économique du Québec.

Mais surtout, les postes à combler sont des emplois bien rémunérés qui offrent des perspectives d'avenir très intéressantes aux jeunes. Le Parti libéral du Québec fera de la formation professionnelle, technique et supérieure l'une de ses principales priorités de gouvernement. Non seulement pour assurer notre développement économique, mais aussi pour donner la chance aux jeunes d'aspirer à un mieux-être économique et social.

NOTRE PLAN D'ACTION POUR LA FORMATION

2.1 Valoriser la filière professionnelle et technique

Un gouvernement du Parti libéral du Québec développera les programmes de formation professionnelle et technique dès la première année de son mandat dans le but de hausser le nombre d'étudiants. Nous procéderons de manière systématique à l'aménagement d'une meilleure articulation entre les programmes de formation professionnelle du secondaire et les programmes techniques du collégial d'une part, et entre les programmes techniques du collégial et les programmes universitaires d'autre part, de façon à éviter les dédoublements, reconnaître les équivalences et

simplifier le cheminement des étudiants entre les ordres d'enseignement dans une optique de formation professionnelle. De plus, nous encouragerons une meilleure collaboration entre les écoles secondaires, les collèges et les universités d'une même région afin de créer des masses critiques en formation professionnelle permettant de contrer les effets négatifs des baisses de clientèles et d'adapter les programmes de formation aux besoins spécifiques des régions.

2.2 Soutenir les cégeps en région

La baisse des clientèles scolaires en région met en péril le mandat des institutions d'enseignement, notamment au niveau collégial. Or, les cégeps jouent un rôle déterminant dans le développement régional par des activités de formation, de recherche appliquée et d'aide technique aux entreprises. Un gouvernement du Parti libéral du Québec accordera toute l'autonomie de gestion nécessaire aux cégeps pour leur permettre d'offrir des services de formation exclusifs correspondant aux besoins socioéconomiques du milieu. Nous encouragerons la spécialisation de certains cégeps dans des domaines techniques afin de créer des centres d'excellence régionaux. Notre cadre financier prévoit une enveloppe supplémentaire de 80 millions de dollars sur 5 ans.

2.3 Améliorer la réussite des étudiants de la filière technique au collégial

La demande pour le personnel qualifié est si forte que les entreprises n'hésitent pas à recruter des étudiants de la filière technique avant que ceux-ci n'aient complété leur formation collégiale. Un gouvernement du Parti libéral du Québec encouragera les cégeps à développer les programmes de stages en entreprise et les programmes d'alternance étude-travail, afin de permettre aux étudiants de compléter leur formation collégiale tout en faisant l'acquisition d'une expérience sur le marché du travail. Nous développerons également des incitatifs pour encourager les étudiants à compléter leur formation. Une enveloppe de 35 millions de dollars sur 5 ans à été prévue à cet effet dans notre cadre financier.

2.4 Accélérer le développement de nouveaux CCTT

Un gouvernement du Parti libéral du Québec accélérera le développement des centres collégiaux de transfert technologique (CCTT) et les consolidera en réseau dans leur triple mission de transfert technologique, de veille technologique et de mise à niveau de la main-d'œuvre. Notre objectif, en collaboration avec les éléments dynamiques de chaque cégep, est de mettre sur pied un CCTT dans chacune des grandes options techniques offertes, en privilégiant l'établissement de ces centres de transfert en région.

3. DÉVELOPPER UNE CULTURE DE L'INNOVATION

Les 50 dernières années ont été caractérisées par le développement des moyens de transport et de communication. Ce sont ces innovations qui ont facilité l'augmentation et l'internationalisation des échanges commerciaux, avec comme résultat une forte croissance de la richesse collective. Les entreprises doivent cependant apprendre à concurrencer à l'échelle mondiale.

La concurrence accrue a obligé les entreprises à se démarquer par rapport à leurs compétiteurs. Nous pouvons constater ce phénomène dans notre quotidien en voyant le nombre toujours grandissant de nouveaux produits offerts sur le marché.

La durée de vie commerciale des produits a été réduite de plus de 75 % depuis une cinquantaine d'années. Si dans les années soixante-dix le tiers des revenus des entreprises provenaient de produits créés il y a moins de cinq ans, aujourd'hui c'est plus de la moitié des revenus qui proviennent de ces produits récents.

Dans cet environnement, la capacité d'innover devient un facteur déterminant de la création d'emplois et de la progression du niveau de vie. Les entreprises doivent commercialiser et produire des biens et des services de qualité avec une technologie et des processus de plus en plus performants.

L'innovation est évidemment présente dans les secteurs de pointe à forte concentration technologique, mais elle aussi présente dans les secteurs plus traditionnels, où elle amène à faire différemment et de façon plus efficace. Par exemple, l'agriculture a été le secteur d'activité le plus innovateur dans ses techniques de production au vingtième siècle. Il n'y a qu'à comparer la ferme familiale du début du siècle aux entreprises agricoles d'aujourd'hui pour constater l'ampleur de toutes les innovations dans ce secteur.

En fait, la mondialisation et le développement de l'économie du savoir ont fait de l'innovation une des conditions essentielles à la croissance économique et à la progression de notre niveau de vie. L'écart en matière de productivité est important face à l'Ontario et face aux États-Unis. Selon le ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche, le Québec affiche un retard de 23 % face à l'Ontario, et de 35 % face aux États-Unis au chapitre de la productivité. Actuellement, le Québec ne figure pas parmi les 90 régions les plus innovatrices au monde.

L'État a un rôle primordial à jouer pour favoriser la création d'un environnement propice à l'innovation. En soutenant la création du savoir et en favorisant le transfert et l'appropriation du savoir, afin de renverser la tendance actuelle, un gouvernement libéral dotera le Québec d'une véritable culture de l'innovation.

NOTRE PLAN D'ACTION POUR L'INNOVATION

Au terme d'un premier mandat, notre plan d'action a pour objectif de porter à 3 % du PIB l'effort de la société québécoise en recherche et développement.

3.1 Soutenir les entreprises innovantes

Un gouvernement du Parti libéral du Québec s'engage à réviser, avec les différents intervenants, ses moyens d'intervention directs de façon à déterminer ceux qui sont les plus efficaces. À cette fin, dès la première année de son mandat, un gouvernement libéral entreprendra une vaste consultation auprès des entreprises innovantes de façon à déterminer quelle forme de soutien (crédits d'impôt, aide directe, soutien à l'emploi scientifique) est la plus optimale pour créer une véritable culture de l'innovation et améliorer notre productivité.

3.2 Stimuler l'innovation des procédés auprès de l'ensemble des entreprises

L'innovation ne se limite ni à la création de nouveaux produits, ni aux secteurs de haute technologie. L'innovation peut être le résultat d'une modification dans la façon de produire des biens ou des services plus traditionnels, voire d'un changement dans la manière de les commercialiser. C'est ce qu'on appelle l'innovation de procédés. Les rendements des entreprises qui s'attachent à améliorer ainsi leurs procédés sont en général bien supérieurs aux rendements des autres, car leurs coûts sont réduits et leur compétitivité s'en trouve fortement améliorée.

Actuellement, bien peu de PME québécoises consacrent des énergies et des ressources à l'innovation des procédés. Les raisons en sont multiples : le dirigeant de la PME n'est pas bien informé des bénéfices découlant de l'innovation des procédés, il n'a pas le temps de s'en occuper, il considère que l'innovation n'est pas à la portée de son entreprise, il recule devant les investissements nécessaires.

Le gouvernement peut apporter un soutien à ces entreprises, d'abord en les aidant à comprendre les avantages compétitifs de l'innovation des procédés dans leur organisation, puis en les aidant à mesurer et tempérer les risques financiers inhérents à des investissements technologiques. Il peut aussi faciliter l'embauche par les entreprises de jeunes diplômés aptes à mettre en place des innovations de procédés. Le gouvernement peut accompagner les entreprises dans leurs premiers pas vers l'innovation des procédés : les succès de l'entreprise permettront une innovation continue par la suite.

C'est pourquoi un gouvernement du Parti libéral du Québec s'engage à mettre en place une campagne de sensibilisation auprès de l'ensemble des PME sur les avantages de l'innovation des procédés. Afin de permettre aux PME de minimiser les risques et de tirer un maximum d'avantages de leurs investissements dans l'innovation des procédés, il stimulera l'investissement dans ces nouveaux procédés en éliminant la taxe sur le capital pour les PME et remettra en place des programmes d'embauche de diplômés (particulièrement en génie, en marketing et en informatique).

3.3 Favoriser le transfert des savoirs vers les entreprises

Les nouveaux savoirs qui jouent un rôle clé dans la nouvelle économie sont ceux qui sont transférables dans les entreprises et les organisations. Le transfert des savoirs vers les entreprises constitue donc un volet essentiel de toute stratégie visant à stimuler l'innovation et à développer une véritable culture de l'innovation.

Au fil des ans, le Québec s'est doté d'un certain nombre d'instruments visant le transfert technologique, comme les centres de liaison et de transfert (CLT) et les centres collégiaux de transfert technologique (CCTT). Malheureusement, la politique à courte vue du gouvernement actuel les a détournés de leur mission originale en réduisant leurs sources de financement et en imposant un moratoire sur leur développement.

Les CLT ont la responsabilité d'assurer un lien entre les besoins des entreprises et l'expertise des chercheurs universitaires dans les secteurs qui leur sont propres. Au nombre de six, ils œuvrent dans les domaines de l'informatique, des biotechnologies, du calcul appliqué, de la gestion ou de l'aluminium. Ils contribuent aux besoins de R-D des entreprises sur une base contractuelle et aux besoins de formation en offrant des programmes ponctuels aux frontières des nouveaux savoirs. Ils sont financés par le gouvernement du Québec et par la facturation qu'ils effectuent aux entreprises.

De leur côté, les quelque 28 CCTT, rattachés chacun à un cégep et répartis sur l'ensemble du territoire québécois, ont été conçus pour faire bénéficier les entreprises d'un secteur donné de l'expertise des professeurs enseignants dans une option technique, et pour faire bénéficier les étudiants de ces options d'un contact plus direct avec l'industrie. Ils sont formés d'un nombre restreint de personnes aptes à analyser les problèmes soumis par l'entreprise et pouvant faire appel, sur une base ponctuelle, à l'expertise technique appropriée des enseignants qui le veulent bien. En général, il s'agit d'une corporation autonome avec son propre conseil d'administration où siègent des représentants du cégep et du secteur industriel concerné. Financés en partie par le ministère de l'Éducation et en partie par la facturation de leurs services aux entreprises, ils ont vu, au moment des compressions budgétaires, la part du financement de l'État se réduire considérablement au point d'hypothéquer grandement leur mission.

Un gouvernement du Parti libéral du Québec compte mettre fin à la politique à courte vue du gouvernement actuel et rétablir la mission de ces organismes de transfert que sont les CLT et les CCTT ainsi que revoir leurs sources de financement pour qu'ils puissent pleinement jouer leur rôle auprès des entreprises québécoises. Il créera les conditions nécessaires pour assurer que, dès la première année de son mandat, les CCTT soient en mesure de fonctionner en réseau et d'être accessibles à l'ensemble des entreprises du territoire québécois. De plus, un gouvernement du Parti libéral du Québec accélérera le développement de nouveaux CCTT dans les secteurs qui ne sont pas déjà couverts par le réseau.

3.4 Former une main-d'œuvre prête à l'innovation

Pour mettre l'innovation au service de l'entreprise et développer une véritable culture de l'innovation, il faut un bassin de techniciens, d'ingénieurs et de scientifiques prêts à relever le défi de l'innovation. Ces dix dernières années, nous avons pu observer une baisse du nombre de diplômés en sciences pures ou en génie à tous les cycles universitaires ; nous avons pu observer le même phénomène dans les filières techniques des cégeps. Il faut intervenir vigoureusement pour augmenter sensiblement le nombre de diplômés dans les disciplines scientifiques et techniques, et ce, tant au niveau collégial que pour tous les cycles universitaires.

Un gouvernement du Parti libéral du Québec compte intervenir en soutenant le développement de la culture scientifique et technique pour attirer plus de jeunes vers des carrières scientifiques et techniques, en valorisant les filières techniques au cégep et en établissant un statut d'étudiant chercheur pour les étudiants à la maîtrise et au doctorat.

Dans une stratégie nationale d'innovation, la disponibilité de techniciens de qualité est au moins aussi importante que celle de diplômés universitaires. Au Québec, nous faisons face à un double problème : d'une part la formation professionnelle et technique est souvent perçue comme une voie moins honorable que la formation générale, car celle-ci conduit plus naturellement aux études universitaires ; d'autre part, un nombre de plus en plus important de jeunes quittent l'école avant d'avoir complété leur secondaire V.

Un gouvernement du Parti libéral du Québec entend revaloriser toute la formation professionnelle et technique. Il entend au cours du premier mandat y consacrer 10 millions de dollars par année, comme en témoigne son cadre budgétaire. Il s'emploiera tout particulièrement à faciliter le passage entre la formation professionnelle et la formation technique de niveau collégial, et entre la formation technique du collégial et la formation universitaire.

3.5 Soutenir la recherche fondamentale

La recherche fondamentale, motivée par la curiosité intellectuelle et sanctionnée par les pairs, est la source incontournable de la recherche appliquée et de la propriété intellectuelle commercialisable. De ce fait, la recherche fondamentale est la base même d'une véritable stratégie d'innovation. Au Québec, la recherche fondamentale se déroule principalement dans les universités et, occasionnellement, dans des centres de recherche gouvernementaux et dans les cégeps. Cette recherche fondamentale est soutenue principalement par des fonds provenant du gouvernement fédéral. Le gouvernement du Québec a établi ses propres fonds subventionnaires de recherche dans le domaine de la santé, dans celui des sciences naturelles et du génie, et enfin, dans le domaine des sciences humaines. Ces subventions du Québec viennent compléter l'action du fédéral en ayant une action structurante sur les équipes et les centres de recherche.

Le défi est de maintenir une solide base de recherche fondamentale. Or, le gouvernement actuel a fait exactement l'inverse en coupant jusqu'à 1 000 postes de professeurs dans les universités québécoises. La recherche fondamentale en a souffert, davantage dans certains secteurs et dans certaines régions, parfois même de façon irrémédiable, et elle a du mal à s'en remettre, encore aujourd'hui, malgré les réinvestissements récents.

Un gouvernement du Parti libéral du Québec maintiendra son aide à la recherche fondamentale en insistant sur le financement des disciplines en émergence aux confins de deux disciplines qui ont parfois de la difficulté à se faire reconnaître et en accordant une attention particulière au financement de la recherche fondamentale à caractère industriel.

Par ailleurs, la recherche fondamentale entraîne, pour les établissements universitaires qui abritent les équipes de recherche, des coûts qui ne sont que partiellement financés par le ministère de l'Éducation et par les conseils subventionnaires fédéraux. Pour toutes les universités, mais particulièrement pour les universités plus jeunes qui s'ouvrent aux activités de recherche, les dépenses encourues entraînent des difficultés budgétaires supplémentaires et posent un frein au développement de la recherche. Nous nous retrouvons devant la situation paradoxale suivante : plus les chercheurs sont performants sur le plan de la recherche, plus l'institution est pénalisée sur le plan des coûts indirects de la recherche. Dès la première année de son mandat, un gouvernement du Parti libéral du Québec, dans le cadre de la révision du financement des universités, entend régler la question des frais indirects de la recherche.

4. EXPORTER LE SAVOIR-FAIRE QUÉBÉCOIS

L'économie québécoise est l'une des plus ouvertes sur le monde. Les exportations internationales et interprovinciales représentent 60,4 % de notre produit intérieur brut. Pas moins de 24,5 % des emplois sont liés aux exportations.

Le Québec ne peut toutefois pas tenir pour acquis son positionnement avantageux sur les marchés étrangers. L'ouverture des marchés et l'émergence de l'économie du savoir ont considérablement accru le degré de concurrence dans tous les secteurs d'activité.

L'économie québécoise doit être aussi productive et innovante que celle de ses concurrents, car il s'agit là des clés de la réussite sur les marchés de l'exportation. Or, l'économie québécoise est moins productive que celle de ses concurrents.

Les mesures comprises dans ce plan d'action visent à accroître la compétitivité des entreprises québécoises en réduisant le fardeau fiscal, en allégeant la réglementation et la paperasserie administrative, en modernisant nos lois du travail, en améliorant la formation de la main-d'œuvre, et en développant une culture de l'innovation.

Mais des mesures spécifiques doivent aussi être prises pour soutenir nos entreprises, surtout les PME, dans leur quête de marchés étrangers.

NOTRE PLAN D'ACTION POUR STIMULER L'EXPORTATION

4.1 Un guichet unique pour l'aide aux entreprises

Les programmes d'aide aux entreprises sont dispersés dans l'appareil étatique entre plusieurs ministères, de sorte qu'il est devenu difficile pour l'entreprise, notamment pour la PME, de s'y retrouver. Un gouvernement du Parti libéral du Québec regroupera les programmes d'aide pour améliorer les services aux entreprises et réduire la paperasserie administrative.

4.2 Recentrer les programmes d'aide sur la commercialisation et l'exportation

L'actuel gouvernement a multiplié les crédits d'impôt et les programmes de subvention, mais a négligé le soutien à l'exportation et à la commercialisation. Un gouvernement du Parti libéral du Québec mettra davantage l'accent sur l'aide à l'exportation. Il apportera une attention particulière aux activités qui en découlent, tels la participation à des foires internationales, la démonstration de produits et le réseautage.

4.3 Renforcer les fonctions économiques des délégations à l'étranger

Le Parti libéral du Québec s'est engagé à renforcer nos délégations à l'étranger. Nous entendons notamment consolider les fonctions économiques et commerciales des bureaux du Québec à l'étranger, notamment en ce qui a trait à la désignation de nouveaux marchés et au maillage d'entreprises. Les délégations deviendront également de véritables vitrines du savoir-faire québécois.

4.4 Réduire les barrières au commerce inter-provincial

Le Canada est un marché important pour les entreprises québécoises. Les exportations inter-provinciales représentent en effet 20 % du Produit intérieur brut du Québec. Cependant, au moment où le pays tout entier ouvre ses frontières au libre échange international, il apparaît indispensable, voire vital, que les gouvernements canadiens s'attaquent résolument aux entraves qui freinent le commerce intérieur.

L'union économique canadienne, qui repose sur la libre circulation des biens, services, personnes et capitaux au Canada, apporte des avantages à tous les citoyens. En ce sens, le Parti libéral du Québec estime que l'Accord sur le commerce intérieur signé en 1994 doit être amélioré et renforcé. Cela implique l'élimination des barrières et des restrictions discriminatoires entre les provinces. Le Parti libéral du Québec croit aussi que l'intégration économique canadienne doit se fonder sur une véritable coopération intergouvernementale.